

CINQ AFFIRMATIONS, UN CONSEIL

Lors de la séance d'information de haut niveau sur l'Ukraine tenue pendant la semaine de l'Assemblée générale, le Ministre russe des affaires étrangères a déclaré au Conseil qu'un traité de paix avait été « paraphé » en 2022 puis interdit par Boris Johnson, que l'Ukraine a imposé « une interdiction totale de la langue russe dans tous les domaines », que la Crimée s'est prononcée par « référendum », que les dirigeants de Kyiv sont des « terroristes » — et qu'« il n'y aura pas de pause ». Chaque allégation confrontée aux faits ; c'est la dernière qu'il faut retenir.

UKRAINE EVIDENCE HUB

REGISTRE VÉRIFIÉ

SEPT. 2026

17,257

civils tués en Ukraine depuis le 24 févr. 2022, dont 835 enfants ; 53 693 blessés — chiffres lus lors de la même séance par l'ONU [A](#)

SGA DiCarlo, 10227e séance, 23 sept. 2026

100 - 11

Vote de l'Assemblée générale déclarant sans validité le « référendum » en Crimée (58 abstentions) [A](#)

Rés. 68/262 de l'AGNU, 27 mars 2014

143 - 5

Vote de l'Assemblée générale déclarant invalides les annexions de 2022 de Donetsk, Louhansk, Kherson et Zaporijia (35 abstentions) [A](#)

Rés. ES-11/4 de l'AGNU, 12 oct. 2022

0

documents présentés par la Russie à la 10227e séance à l'appui de l'allégation selon laquelle un traité « juridiquement contraignant » aurait été paraphé puis « interdit » ; la nature de ce qui a été paraphé à Istanbul est contestée — Charap–Radchenko et les projets publiés par le NYT décrivent le communiqué comme reprenant largement la proposition de l'Ukraine (Niveau C), tandis que Poutine a présenté en juin 2023 un projet qui, selon lui, avait été paraphé [C](#)

Transcription de la 10227e séance ; NYT, 15 juin 2024 ; Charap–Radchenko, Foreign Affairs, 16 avr. 2024

L'ESSENTIEL

L'épisode d'Istanbul est documenté — et Lavrov n'a présenté aucun document. À la 10227e séance, la Russie n'a présenté aucun document. La nature de ce qui a été paraphé en 2022 est contestée : Charap et Radchenko décrivent le communiqué du 29 mars comme reprenant largement la proposition de l'Ukraine (Niveau C), et Lavrov lui-même affirme que les principes venaient de l'Ukraine ; en juin 2023, Poutine a présenté un projet qui, selon lui, avait été paraphé. Les projets qui ont suivi (publiés par le NYT en juin 2024) montrent que la Russie s'y attribuait un droit de veto sur toute garantie et y ajoutait des limites à l'armée ukrainienne ainsi que l'abrogation des lois linguistiques. Rien n'a été « interdit » ; personne n'a produit le traité.

Une « interdiction totale dans tous les domaines » n'est pas ce que dit la loi. La loi de 2019 sur la langue d'État exclut de son champ, à son article 2, la communication privée et les rites religieux ; la Commission de Venise en a critiqué certaines parties et recommandé des modifications — tout en confirmant que son champ d'application est la sphère publique. La Pologne a répondu dans la salle : « la langue russe y est largement parlée ».

La Crimée et la « Novorossiya » ont fait l'objet de décisions. La résolution 68/262, la résolution ES-11/4, l'ordonnance de la CIJ du 16 mars 2022 et deux arrêts de Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme (25 juin 2024, 9 juil. 2025) ne laissent au Conseil aucune question de fait à rouvrir. Poutine lui-même a déclaré le 17 avril 2014 que des militaires russes « se tenaient derrière » l'« autodéfense » de Crimée.

La phrase qui était vraie. « Il n'y aura pas de pause dans notre opération militaire spéciale. » L'Ukraine accepte un cessez-le-feu inconditionnel depuis mars 2025 ; l'ONU l'a de nouveau demandé lors de cette séance. Le Conseil a entendu, de la bouche de la Russie, qui le refuse.

Pour être juste. La Commission de Venise a bien relevé des lacunes dans la loi sur les langues, et des rapporteurs spéciaux de l'ONU ont critiqué la loi de 2024 sur les organisations religieuses ; l'Ukraine doit répondre sur ces deux points. Ni l'une ni l'autre ne constitue une « interdiction totale ».

LES CINQ ALLÉGATIONS

Sergueï Lavrov · 23 sept.	« Après plusieurs cycles [au Bélarus] et à Istanbul, les Ukrainiens ont proposé des principes clés de règlement... Le document a été paraphé par les délégations de l'Ukraine et de la Russie... Le Premier ministre britannique de l'époque, Boris Johnson, a interdit... »	Aucune preuve présentée
Sergueï Lavrov · 23 sept.	« ...il y a une interdiction totale de la langue russe dans tous les domaines... [et] dans l'Église orthodoxe ukrainienne canonique. »	Déforme la loi
Sergueï Lavrov · 23 sept.	« ...il y a eu le référendum en Crimée pour l'indépendance vis-à-vis du régime nazi de Kiev et le rattachement à la Russie. »	Déjà tranché
Sergueï Lavrov · 23 sept.	« ...le régime de Kiev ne peut pas se considérer comme un gouvernement représentant les habitants de la Crimée, du Donbass et de la Novorossia... Ce sont plutôt des terroristes. »	Déjà tranché
Sergueï Lavrov · 23 sept.	« ...nous n'allons pas marquer de pause dans notre opération militaire spéciale. L'Europe, quoi qu'elle pense, veut seulement obtenir une pause... pour gaver d'armes le régime de Kiev. »	Exact — et contredit par le « n'a jamais refusé de négocier » de la Russie elle-même

CE QUE NOUS DEMANDONS

Répondre à l'affirmation sur Istanbul par les projets publiés (NYT, 15 juin 2024) et demander à la Russie de présenter le traité « paraphé » qu'elle décrit · répondre à l'« interdiction totale » par l'article 2(2) de la loi 2704-VIII et l'avis de la Commission de Venise, et s'engager publiquement à mettre en œuvre les recommandations encore en suspens de la Commission · refuser de rouvrir le débat sur la Crimée et les annexions : citer les résolutions 68/262 et ES-11/4, l'ordonnance de la CIJ du 16 mars 2022 et les arrêts de la CEDH · maintenir au dossier « nous n'allons pas marquer de pause » comme réponse de la Russie à l'appel du Conseil à un cessez-le-feu, aux côtés de la déclaration des 46 États · demander au Secrétariat de rappeler le bilan des victimes civiles à chaque séance consacrée à l'Ukraine.

LE CONTEXTE ET LE DOSSIER

Format	Séance d'information de haut niveau du Conseil de sécurité, 10227e séance, point de l'ordre du jour « Maintien de la paix et de la sécurité de l'Ukraine » ; tenue pendant la semaine de haut niveau de la 81e session de l'Assemblée générale
Organisateur / présidence	La France assurait la présidence du Conseil en septembre 2026 (la transcription de l'ONU désigne l'intervenant qui préside par « France, Council President ») ; le résumé SC/16460 ne nomme pas le président
Date et lieu	Mercredi 23 sept. 2026, matin, suspendue vers 2:44 et reprise l'après-midi ; salle du Conseil de sécurité, Siège de l'ONU, New York
Intervenante	Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix
Source	Couverture des réunions de l'ONU SC/16460, 23 sept. 2026 ; transcription automatique de l'ONU (transcripts.un.org/en/sc/10227 ; interrompue pendant la reprise de séance) ; déclaration de la Pologne telle que publiée par le MAE polonais
Résultat	Aucun document final. Déclaration commune de l'Ukraine, de l'UE et de 46 États lue lors d'un point de presse avant la séance : « Depuis mars 2025, l'Ukraine a accepté un cessez-le-feu complet, immédiat et inconditionnel... Nous appelons la Russie à faire enfin de même. » Les États-Unis ne s'y sont pas associés.

LES INTERVENANTS		
Sergueï Lavrov	Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie · visé par des sanctions de l'UE, du Royaume-Uni, des États-Unis, du Canada et de l'Australie depuis févr.–mars 2022	A pris la parole au nom de la Russie (à partir de 1:09:35 dans la transcription) ; est parti avant la réponse de la Pologne
Rosemary DiCarlo	Secrétaire générale adjointe de l'ONU aux affaires politiques et à la consolidation de la paix	A présenté : au moins 17 257 civils tués, dont 835 enfants, et 53 693 blessés depuis le 24 févr. 2022 ; davantage de civils tués ou blessés au cours des huit premiers mois de 2026 que sur l'ensemble de 2025 ; a appelé à « un cessez-le-feu immédiat, complet et inconditionnel »
Radosław Sikorski	Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Pologne	A répondu nommément à Lavrov sur le « coup d'État » de 2014 et l'« interdiction totale » du russe : « la langue russe y est largement parlée »
Andrii Sybiha	Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine	A appelé à un cessez-le-feu complet et inconditionnel et déclaré que la Russie bloque la paix ; a présenté la déclaration commune des 46 États avec Kallas et Barrot

CE QU'ONT DIT LES AUTRES	
États-Unis	« Les tueries doivent cesser » ; « Il ne s'agit pas de gagner ; toutes les parties sont perdantes » — environ 25 000 victimes par mois ; prêt à faciliter des pourparlers trilatéraux. Neutre sur la question des responsabilités ; ne s'est pas associé à la déclaration des 46 États sur le cessez-le-feu.
Chine	« La table des négociations est le point de départ de la paix. » Neutre ; n'a pas répondu aux allégations de Lavrov.
France (Jean-Noël Barrot, Ministre de l'Europe et des affaires étrangères)	La Russie est « anéantie, ruinée, isolée » ; « l'obstination d'un seul homme a déjà condamné 500 000 Russes à la mort » ; cessez-le-feu sur la ligne actuelle et moratoire sur les attaques contre le secteur énergétique et en mer Noire.
Union européenne (António Costa, Président du Conseil européen)	Les menaces répétées de Moscou contre des États membres de l'UE constituent « une escalade dangereuse » ; l'UE « soutient tous les efforts visant à mettre fin à la guerre ».
Lettonie (Président Rinkēvičs)	« La tâche de ce Conseil est d'arrêter cette guerre. »
Danemark (Ministre des affaires étrangères Løkke Rasmussen)	« L'Europe n'est pas intimidée et ne le sera pas » ; aucun règlement sans l'Ukraine.
Royaume-Uni (Ed Miliband, Secrétaire d'État aux affaires étrangères, au Commonwealth et au développement)	« L'OTAN est, et sera toujours, une alliance défensive » ; « il est temps que les ministres disent la vérité à Poutine. Le monde sait que la Russie est en train d'échouer dans cette guerre. »
Pologne (Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères Sikorski)	« Après quatre ans d'une guerre coloniale insensée, Vladimir Poutine n'a rien obtenu » ; a répondu nommément à Lavrov — « il n'y a pas eu de coup d'État » en 2014 et « la langue russe est largement parlée » en Ukraine (texte du MAE polonais).
Roumanie (Président Nicușor Dan)	Incursions de drones en Roumanie, navigation en mer Noire et Pôle de sécurité maritime de l'UE.
Finlande (Président Stubb)	« Cette année, la Russie a gagné environ 900 kilomètres carrés, mais l'Ukraine en a repris 800 » ; « Quelqu'un doit dire à l'agresseur qu'il n'y aura pas de solution militaire. »
Slovaquie (Président Pellegrini)	« Les frontières ne doivent jamais être modifiées par la force » ; « Même un cessez-le-feu partiel pourrait mener à un accord plus large. »
Pays-Bas (Premier Ministre Rob Jetten, également au nom de la Belgique et du Luxembourg)	« L'agression ne paie pas et ne paiera jamais » ; soutien au Tribunal spécial et à la Commission des réclamations.

CE QUE LES DÉCLARATIONS ONT PASSÉ SOUS SILENCE	COMMENT LE RÉCIT CIRCULE
- Les propres chiffres de l'ONU, lus quelques minutes avant son intervention : 17 257 civils tués, dont 835 enfants, et 53 693 blessés ; les huit premiers mois de 2026 plus meurtriers que l'ensemble de 2025 (DiCarlo, 23 sept. 2026). La déclaration de Lavrov ne mentionne aucun bilan civil. - Le contenu des projets de 2022 : le texte russe du 15 avr. 2022 exigeait l'accord de tous les garants — y compris la Russie — avant toute réaction à une attaque contre l'Ukraine, soit un veto russe sur la défense de l'Ukraine ; des projets antérieurs plafonnaient les effectifs de l'armée ukrainienne et exigeaient l'abrogation des lois linguistiques (NYT, 15 juin 2024 ; Charap et Radchenko, Foreign Affairs, 16 avr. 2024). - Ce qui s'est passé entre Istanbul et l'« interdiction » : Boutcha a été découverte les 1er–3 avr. 2022 (le HCDH a documenté 73 civils tués pendant que les forces russes tenaient la ville, 7 déc. 2022) ; le missile tiré sur la gare de Kramatorsk a tué 61 personnes le 8 avr. 2022. - Article 2(2) de la loi sur la langue d'État (2704-VIII) : la loi « ne s'applique pas à la sphère de la communication privée ni à l'accomplissement des rites religieux » ; l'avis de la Commission de Venise du 6 déc. 2019 interprète la loi comme régissant l'usage public et demande à l'Ukraine de modifier certaines dispositions — et non de lever une interdiction. - Résolution 68/262 (100–11–58), résolution ES-11/4 (143–5–35), ordonnance de la CIJ du 16 mars 2022 (13–2) et arrêts de Grande Chambre de la CEDH du 25 juin 2024 et du 9 juil. 2025 — le corpus juridique sur la Crimée et l'est de l'Ukraine que le Conseil et les juridictions ont déjà tranché.	Le MAE russe a publié la déclaration le jour même. L'allégation sur Istanbul est récurrente : Poutine l'a utilisée le 14 juin 2024 ; Lavrov l'a répétée depuis (TASS, 21 oct. 2024). La transcription automatique de l'ONU est publique ; les allégations circulent sans la réponse de Sikorski, intervenue après que Lavrov a quitté la salle.

AFFIRMATION 1 • SERGUEÏ LAVROV • 23 SEPT.

« Après plusieurs cycles au [Bélarus] et à Istanbul, les Ukrainiens ont proposé des principes clés de règlement... Le document a été paraphé par les délégations de l'Ukraine et de la Russie... Le Premier Ministre britannique de l'époque, Boris Johnson, a interdit aux Ukrainiens de conclure un document juridiquement contraignant. »

Transcription automatique de l'ONU, 10227e séance (à partir de 1:09:35)
transcripts.un.org/en/sc/10227

AFFIRMATION 2 • SERGUEÏ LAVROV • 23 SEPT.

« ...il y a une interdiction totale de la langue russe dans tous les domaines... [et] dans l'Église orthodoxe ukrainienne canonique. »

Transcription automatique de l'ONU, 10227e séance
transcripts.un.org/en/sc/10227

AUCUNE PREUVE PRÉSENTÉE

Preuves C

Aucun document n'a été présenté à la 10227e séance. Ce qui a été paraphé à Istanbul est contesté : Charap et Radchenko (Foreign Affairs, 16 avr. 2024) et les projets publiés par le NYT décrivent le communiqué du 29 mars 2022 comme étant en grande partie une proposition de l'Ukraine — une liste de principes (neutralité assortie de garanties, question de la Crimée reportée), et non un traité (Niveau C) ; en juin 2023, Poutine a montré un projet de traité qui, selon lui, avait été paraphé par la délégation ukrainienne. Les projets ultérieurs sont publiés : le texte russe du 15 avr. 2022 subordonnait toute réponse des garants à l'accord de l'ensemble des garants, Russie comprise — « en substance un veto » ; le texte du 17 mars exigeait des limites à l'armée ukrainienne et la levée de toutes les restrictions visant la langue russe (NYT, 15 juin 2024). Charap et Radchenko, s'appuyant sur les projets, concluent que les pourparlers ont échoué en raison de ces conditions, de Boutcha et du cours de la guerre ; Johnson a déclaré au Times qu'il avait « exprimé des préoccupations » et a qualifié l'accusation de sabotage d'« absurdité totale » (janv. 2024). Quant à l'« interdiction » : aucun document, aucune date, aucun témoin n'a été produit en quatre ans.

Ce que l'affirmation concède : Selon le propre récit de Lavrov, les « principes clés » étaient une proposition de l'Ukraine, présentée une semaine après le début de l'invasion — l'inverse d'une partie qui refuse de négocier.

DÉFORME LA LOI

Preuves A

La loi 2704-VIII (2019) régit la langue de l'État dans la vie publique ; art. 2(2) : la loi « ne s'applique pas au domaine de la communication privée ni à l'accomplissement des rites religieux ». La Commission de Venise (CDL-AD(2019)032, 6 déc. 2019) « comprend pleinement la nécessité de promouvoir l'usage de l'ukrainien en tant que langue de l'État », critique le traitement différencié du russe par rapport aux langues de l'UE, les quotas dans les médias et le mécanisme de sanctions, et recommande des modifications — une critique d'une loi relative à la sphère publique, et non d'une interdiction. La loi 3894-IX (20 août 2024) permet la dissolution d'organisations religieuses affiliées à l'Église orthodoxe russe ; elle porte sur les liens organisationnels, et non sur la langue liturgique. Dans la salle, le ministre polonais des Affaires étrangères a répondu : « Je peux lui assurer que la langue russe y est largement parlée » et que les minorités « ont le droit de parler leur langue dans les administrations, devant les tribunaux, dans les écoles » (23 sept. 2026).

Ce que l'affirmation concède : Que les droits linguistiques relèvent du droit et de la surveillance — domaines dans lesquels le Conseil de l'Europe a examiné l'Ukraine et dans lesquels la Russie a refusé toute surveillance des territoires occupés, où l'enseignement en ukrainien a été supprimé (rapports périodiques du HCDH).

AFFIRMATION 3 • SERGUEÏ LAVROV • 23 SEPT.

« ...il y a eu le référendum en Crimée pour l'indépendance vis-à-vis du régime nazi de Kiev et le rattachement à la Russie. »

Transcription automatique de l'ONU, 10227e séance
transcripts.un.org/en/sc/10227

AFFIRMATION 4 • SERGUEÏ LAVROV • 23 SEPT.

« ...le régime de Kiev ne peut pas se considérer comme un gouvernement représentant les habitants de la Crimée, du Donbass et de la Novorossia... Ce sont plutôt des terroristes. »

Transcription automatique de l'ONU, 10227e séance
transcripts.un.org/en/sc/10227

AFFIRMATION 5 • SERGUEÏ LAVROV • 23 SEPT.

« ...nous n'allons pas marquer de pause dans notre opération militaire spéciale. L'Europe, quoi qu'elle pense, veut seulement obtenir une pause... pour gaver d'armes le régime de Kiev. »

Transcription automatique de l'ONU, 10227e séance
transcripts.un.org/en/sc/10227

DÉJÀ TRANCHÉ

Preuves A

La résolution 68/262 de l'Assemblée générale (27 mars 2014, 100–11–58) affirme l'intégrité territoriale de l'Ukraine et déclare que le référendum du 16 mars 2014 « n'a aucune validité ». Cour européenne des droits de l'homme, Grande Chambre, Ukraine c. Russie (Crimée), 25 juin 2024 : la Russie exerçait un contrôle effectif sur la Crimée à partir du 27 févr. 2014 et est responsable d'un ensemble de violations qui y ont été commises. Poutine, 17 avr. 2014 : « nos militaires se tenaient derrière les forces d'autodéfense de Crimée » (RIA Novosti, version anglaise) — après avoir déclaré le 4 mars 2014 que les hommes armés étaient des « milices locales ». La CPI a délivré depuis 2023 des mandats d'arrêt pour des crimes commis dans des territoires ukrainiens occupés.

Ce que l'affirmation concède : Que le vote s'est tenu sous le contrôle de forces dont la Russie a ensuite reconnu qu'elles étaient les siennes.

DÉJÀ TRANCHÉ

Preuves A

La résolution ES-11/4 (12 oct. 2022, 143–5–35) déclare nulle la « tentative d'annexion illégale » des régions de Donetsk, de Louhansk, de Kherson et de Zaporijia et exige qu'elle soit annulée. La CIJ a ordonné à la Russie le 16 mars 2022 (13 voix contre 2) de « suspendre immédiatement les opérations militaires ». La Grande Chambre de la CEDH, Ukraine et Pays-Bas c. Russie (9 juil. 2025), a conclu que la Russie exerçait un contrôle effectif sur les « RPD/RPL » à partir du 11 mai 2014 et était responsable des violations qui y ont été commises, y compris la destruction du MH17. La « Novorossia » n'a ni territoire, ni gouvernement, ni reconnaissance ; la Russie a qualifié de « terroristes » le gouvernement élu avec lequel elle a négocié en 2022 et en 2025.

Ce que l'affirmation concède : Que le but de guerre de la Russie est le renversement d'un gouvernement, et non la protection de quiconque — raison pour laquelle aucune pause ne lui est acceptable (affirmation 5).

EXACT — ET CONTREDIT PAR LE « N'A JAMAIS REFUSÉ DE NÉGOCIER » DE LA RUSSIE ELLE-MÊME

Preuves A

La phrase exprime la position de la Russie et concorde avec son bilan : le cessez-le-feu de 30 jours proposé à Djeddah le 11 mars 2025 a été accepté par l'Ukraine et non par la Russie ; Peskov, 28 août 2026 : les pourparlers sont « profondément en pause » ; Peskov, 12 oct. 2026 : pas de cessez-le-feu de 60 jours en vue d'élections. Elle est incompatible avec ce que le Représentant permanent de la Russie a déclaré à ce même Conseil le 9 oct. 2026 : « La Russie n'a jamais refusé de s'engager dans des négociations ». L'appel de l'ONU lors de cette séance portait sur « un cessez-le-feu immédiat, complet et inconditionnel comme première étape » (DiCarlo) ; 46 États et l'UE ont déclaré que l'Ukraine « a accepté un cessez-le-feu complet, immédiat et inconditionnel » depuis mars 2025 et ont appelé la Russie « à faire enfin de même ».

Ce que l'affirmation concède : Qui refuse le cessez-le-feu. Le Conseil a posé la question ; la Russie a répondu.

CE QUE DIT LA RUSSIE, CE QUE MONTRENT LES FAITS

Chaque ligne confronte une déclaration russe à la constatation d'un organe mandaté ou, à défaut, d'une enquête indépendante. Le niveau de chaque source est indiqué.

LE DOSSIER			
QUESTION	CE QUE DIT LA RUSSIE	CE QUE MONTRENT LES FAITS	SOURCE
Istanbul 2022	Traité « paraphé » ; Johnson l'a « interdit »	Aucun document présenté à la 10227e séance ; la nature de ce qui a été paraphé est contestée (Charap–Radchenko / projets publiés par le NYT : communiqué reprenant largement la proposition de l'Ukraine, C ; Poutine a présenté un projet qu'il disait paraphé, juin 2023) ; le projet russe du 15 avr. ajoutait un veto russe sur les garanties ; aucun traité, aucune interdiction documentés	NYT, 15 juin 2024 ; Charap–Radchenko, 16 avr. 2024 ; Johnson, The Times, janv. 2024 (C)
Langue russe	« Interdiction totale... dans tous les domaines »	La loi 2704-VIII régit l'usage public ; l'art. 2(2) exclut la communication privée et les rites religieux ; la Commission de Venise recommande des modifications	CDL-AD(2019)032, 6 déc. 2019 (A) ; Sikorski, 23 sept. 2026 (A)
Crimée 2014	« Référendum... pour l'indépendance »	« Sans validité » (100–11–58) ; contrôle effectif russe à partir du 27 févr. 2014 ; aveu de Poutine du 17 avr. 2014	AGNU 68/262 ; CEDH, GC, 25 juin 2024 (A) ; Kremlin (RU)
Donbass, « Novorossiia »	Kyiv « ne peut pas se considérer comme un gouvernement » ; « terroristes »	Annexions invalides (143–5–35) ; suspension des opérations (13–2) ; contrôle russe à partir du 11 mai 2014	AGNU ES-11/4 ; CIJ, 16 mars 2022 ; CEDH, GC, 9 juil. 2025 (A)
Cessez-le-feu	« Il n'y aura pas de pause »	L'Ukraine a accepté un cessez-le-feu inconditionnel, mars 2025 ; l'ONU en demande un ; Kremlin : « profondément en pause », pas de cessez-le-feu de 60 jours	Déclaration commune du 23 sept. 2026 ; DiCarlo (A) ; Peskov, 28 août et 12 oct. 2026 (RU)
Civils tués depuis le 24 févr. 2022	Non mentionné	17 257, dont 835 enfants ; 53 693 blessés	DiCarlo, 23 sept. 2026 (A)

POUR ÊTRE JUSTE

La Commission de Venise a effectivement conclu que la loi de 2019 « ne ménage pas un juste équilibre » entre la promotion de l'ukrainien et la protection des langues minoritaires, et a recommandé des modifications — concernant les quotas dans les médias, le mécanisme de sanctions, les calendriers dans l'enseignement et la distinction entre langues de l'UE et langues hors UE. L'Ukraine a adopté une loi sur les minorités nationales (2022, modifiée en 2023) et devrait mettre en œuvre les recommandations restantes.

Cinq rapporteurs spéciaux de l'ONU ont déclaré le 1er oct. 2025 que la loi 3894-IX, en « assimilant l'appartenance religieuse à des menaces pour la sécurité nationale », est « incompatible avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme » et ont demandé son réexamen. C'est une critique légitime — d'une loi portant sur les liens organisationnels avec le patriarcat de Moscou, et non sur l'interdiction d'une langue.

Des négociations ont bien eu lieu au Bélarus et à Istanbul en mars 2022, l'Ukraine a bien présenté des principes sur la neutralité, et les raisons de leur échec font débat parmi les historiens. Le paraphe d'un projet de traité est également contesté — Poutine en a présenté un en juin 2023 qui, selon lui, l'avait été. Ce qui n'est pas contesté, c'est que la Russie n'a présenté aucun document au Conseil à la 10227e séance et n'a produit aucune preuve d'une « interdiction ».

Sources : Transcription de l'ONU de la 10227e séance, 23 sept. 2026 · MAE polonais, déclaration de M. Sikorski, 23 sept. 2026 · DPPA, exposé de Mme DiCarlo · déclaration conjointe de l'UE et de 46 États, 23 sept. 2026 · NYT, 15 juin 2024 · Charap et Radchenko, Foreign Affairs, 16 avr. 2024 · Kyiv Post/The Times, janv. 2024 · Commission de Venise CDL-AD(2019)032 · loi 2704-VIII · rapporteurs spéciaux de l'ONU, 1er oct. 2025 · AGNU 68/262 et ES-11/4 · ordonnance de la CIJ du 16 mars 2022 · Grande Chambre de la CEDH, 25 juin 2024, 9 juil. 2025 · Kremlin, 17 avr. 2014 · Peskov, 28 août et 12 oct. 2026 · Nebenzia, 9 oct. 2026 · liste complète en page 6



ÉTABLI, TENDANCE, POSITION

Ce que les organes mandatés ont établi, ce que les faits révèlent comme tendance et ce qui relève d'une position — en les maintenant distincts. Viennent ensuite les éléments de langage et les questions à prévoir.

LE DROIT	LINES TO TAKE
Charte des Nations Unies, art. 2(4) : aucune menace ni aucun emploi de la force contre l'intégrité territoriale de tout État. Les résolutions 68/262 et ES-11/4 l'appliquent à la Crimée et aux annexions de 2022 ; un « référendum » organisé sous contrôle militaire étranger ne peut remédier à une violation de l'art. 2(4). Statut de la CIJ, art. 41, et ordonnance du 16 mars 2022 : les mesures conservatoires sont contraignantes ; il a été ordonné à la Russie de suspendre ses opérations, et elle ne s'y est pas conformée. Convention européenne des droits de l'homme, art. 1 (juridiction) : la Grande Chambre a fixé la juridiction russe sur la Crimée à partir du 27 févr. 2014 et sur la « RPD/RPL » à partir du 11 mai 2014 — les faits que Lavrov remet en cause sont revêtus de l'autorité de la chose jugée. Trois niveaux. Établi : invalidité du référendum et des annexions ; contrôle russe du territoire occupé (AGNU, CIJ, CEDH). Tendance : refus russe récurrent d'un cessez-le-feu (Djeddah 2025, août–oct. 2026). Position : « Johnson a interdit le traité » et « interdiction totale du russe » — affirmations russes qui ne s'appuient sur aucun document.	« M. Lavrov n'a présenté aucun document à ce Conseil. Si un traité a été paraphé puis interdit, la Russie peut le soumettre ici — avec la preuve de l'interdiction. » « L'article 2 de la loi ukrainienne sur la langue exclut la vie privée et les rites religieux. La Commission de Venise a demandé des modifications, et non la levée d'une interdiction, car il n'y en a pas. » « Sur la Crimée, l'Assemblée générale a voté par 100 voix contre 11, la Cour européenne a statué et le Président Poutine a reconnu la présence des troupes. Il n'y a plus rien à débattre. » « Le Conseil a demandé un cessez-le-feu immédiat, complet et inconditionnel. La réponse de la Russie, dans cette salle, a été “pas de pause”. » « L'Ukraine a accepté un cessez-le-feu inconditionnel en mars 2025. La Russie le refuse depuis dix-huit mois et appelle cela “n'avoir jamais refusé de négocier”. » « 17 257 civils tués, dont 835 enfants — chiffres lus devant ce Conseil une heure avant l'intervention de M. Lavrov. Il ne les a pas mentionnés. »

QUESTIONS-RÉPONSES	
« Un accord n'était-il pas vraiment proche en avril 2022, avant que l'Occident n'intervienne ? »	Des projets ont été échangés, et ils sont publiés. Le texte russe d'avril donnait à la Russie un droit de veto sur toute défense de l'Ukraine et plafonnait les effectifs de l'armée ukrainienne. Les historiens qui ont étudié les projets attribuent l'échec à ces conditions, à Boutcha et à la situation sur le champ de bataille ; Johnson nie avoir prononcé une quelconque interdiction, et la Russie n'en a produit aucune preuve.
« La Commission de Venise a critiqué la loi sur la langue — Lavrov n'a-t-il donc pas raison ? »	Elle a critiqué certaines dispositions et demandé des modifications ; l'Ukraine doit y donner suite. Le même avis décrit une loi sur l'usage public de la langue d'État qui laisse intacts la parole privée et le culte. « Interdiction totale dans tous les domaines » n'est pas une lecture de cet avis.
« Les Criméens ont voté pour rejoindre la Russie. »	Sous le contrôle de troupes dont la Russie a d'abord nié puis reconnu la présence. L'Assemblée générale a déclaré le vote sans validité et la Cour européenne a jugé la Russie responsable de violations en Crimée depuis février 2014.
« La Russie se dit prête à négocier — pourquoi pas l'Ukraine ? »	L'Ukraine a accepté un cessez-le-feu complet et inconditionnel en mars 2025 et l'a redit lors de cette séance avec 46 autres États. La réponse de Lavrov a été « pas de pause ». Le Kremlin a qualifié les pourparlers de « profondément en pause » le 28 août et a rejeté un cessez-le-feu de 60 jours le 12 octobre.
« L'interdiction de l'Église orthodoxe ukrainienne n'est-elle pas une interdiction visant les croyants russes ? »	La loi de 2024 concerne les organisations liées au patriarcat de Moscou, et non la langue du culte ; des rapporteurs de l'ONU ont exprimé des préoccupations à son sujet et l'Ukraine doit y répondre. Ce n'est pas une loi linguistique.

CE QUE NOUS DEMANDONS	
Répondre à l'affirmation sur Istanbul par les projets publiés (NYT, 15 juin 2024) et demander à la Russie de présenter le traité « paraphé » qu'elle décrit · répondre à l'« interdiction totale » par l'article 2(2) de la loi 2704-VIII et l'avis de la Commission de Venise, et s'engager publiquement à mettre en œuvre les recommandations encore en suspens de la Commission · refuser de rouvrir le débat sur la Crimée et les annexions : citer les résolutions 68/262 et ES-11/4, l'ordonnance de la CIJ du 16 mars 2022 et les arrêts de la CEDH · maintenir au dossier « nous n'allons pas marquer de pause » comme réponse de la Russie à l'appel du Conseil à un cessez-le-feu, aux côtés de la déclaration des 46 États · demander au Secrétariat de rappeler le bilan des victimes civiles à chaque séance consacrée à l'Ukraine.	

Sources : Transcription de l'ONU de la 10227e séance, 23 sept. 2026 · MAE polonais, déclaration de M. Sikorski, 23 sept. 2026 · DPPA, exposé de Mme DiCarlo · déclaration conjointe de l'UE et de 46 États, 23 sept. 2026 · NYT, 15 juin 2024 · Charap et Radchenko, Foreign Affairs, 16 avr. 2024 · Kyiv Post/The Times, janv. 2024 · Commission de Venise CDL-AD(2019)032 · loi 2704-VIII · rapporteurs spéciaux de l'ONU, 1er oct. 2025 · AGNU 68/262 et ES-11/4 · ordonnance de la CIJ du 16 mars 2022 · Grande Chambre de la CEDH, 25 juin 2024, 9 juil. 2025 · Kremlin, 17 avr. 2014 · Peskov, 28 août et 12 oct. 2026 · Nebenzia, 9 oct. 2026 · liste complète en page 6



SOURCES		
Transcriptions de l'ONU	Conseil de sécurité, 10227e séance, 23 sept. 2026 (transcription automatique ; Lavrov à partir de 1:09:35, Sikorski à partir de 2:38:01) https://transcripts.un.org/en/sc/10227	A
Couverture des réunions de l'ONU	SC/16460 — La guerre en Ukraine entre dans une « nouvelle phase dangereuse »..., 10227e séance (matin), 23 sept. 2026 https://press.un.org/en/2026/sc16460.doc.htm	A
DPPA de l'ONU	SGA DiCarlo : la guerre en Ukraine entre dans une nouvelle phase dangereuse à mesure que les risques régionaux s'accroissent (23 sept. 2026) https://dppa.un.org/en/news/ukraine-war-entering-dangerous-new-phase-as-regional-risks-grow-under-secretary-general	A
Ministère des affaires étrangères de la Pologne	Allocution du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères Radosław Sikorski à la séance du Conseil de sécurité de l'ONU, 23 sept. 2026 https://www.gov.pl/web/diplomacy/address-by-deputy-prime-minister-and-foreign-minister-radoslaw-sikorski-at-un-security-council-meeting	A
La Norvège à l'ONU / SEAE	Déclaration commune en amont de la séance d'information de haut niveau du Conseil de sécurité sur l'Ukraine, 23 sept. 2026 https://www.norway.no/en/missions/un/statements/sc-joint-declaration-ahead-of-the-high-level-un-security-council-briefing-on-ukraine/	A
SEAE	Point de presse : HR/VP Kallas, États membres de l'UE-27 et Ministre Sybiha, 23 sept. 2026 https://www.eeas.europa.eu/eeas/ukraine-press-stakeout-hrvp-kaja-kallas-eu27-member-states-andrii-sybiha-ukrainian-minister-foreign_en	A
Security Council Report	What's In Blue : séance d'information de haut niveau sur l'Ukraine, sept. 2026 https://www.securitycouncilreport.org/whatsinblue/2026/09/ukraine-high-level-briefing-9.php	C
The New York Times	L'accord de paix qui aurait pu mettre fin à la guerre — les projets de documents de 2022 (15 juin 2024) https://www.nytimes.com/interactive/2024/06/15/world/europe/ukraine-russia-ceasefire-deal.html	C
LB.ua	Le NYT publie les documents en discussion entre l'Ukraine et la Russie au printemps 2022 (15 juin 2024) https://en.lb.ua/news/2024/06/15/29960_nyt_publishes_documents_under.html	C
Foreign Affairs	S. Charap et S. Radchenko, The Talks That Could Have Ended the War in Ukraine (Les pourparlers qui auraient pu mettre fin à la guerre en Ukraine) (16 avr. 2024) https://www.foreignaffairs.com/ukraine/talks-could-have-ended-war-ukraine	C
Kyiv Post (citant The Times)	« Un non-sens total » — Boris Johnson rejette les accusations de sabotage d'un accord de paix en Ukraine (11 janv. 2024) https://www.kyivpost.com/post/26582	C
Commission de Venise	Avis CDL-AD(2019)032 sur la loi visant à garantir le fonctionnement de la langue ukrainienne en tant que langue d'État (6 déc. 2019) https://www.coe.int/en/web/venice-commission/-/CDL-AD(2019)032-e	A
Bureau du Conseil de l'Europe à Kyiv	La loi ukrainienne sur la langue d'État ne ménage pas un juste équilibre... selon la Commission de Venise (déc. 2019) https://www.coe.int/en/web/kyiv/-/state-language-law-of-ukraine-fails-to-strike-balance-between-strengthening-ukrainian-and-safeguarding-minorities-linguistic-rights-says-venice-commis	A
Verkhovna Rada d'Ukraine	Loi 2704-VIII visant à garantir le fonctionnement de la langue ukrainienne en tant que langue d'État, art. 2 (25 avr. 2019) https://zakon.rada.gov.ua/laws/show/2704-19	B
Verkhovna Rada d'Ukraine	Loi 3894-IX sur la protection de l'ordre constitutionnel dans le domaine des activités des organisations religieuses (20 août 2024) https://zakon.rada.gov.ua/laws/show/3894-20	B
Procédures spéciales de l'ONU (via ecoi.net)	Des experts de l'ONU mettent en garde contre la persécution de l'Église orthodoxe ukrainienne (1er oct. 2025) https://www.ecoi.net/de/dokument/2131224.html	A
Assemblée générale de l'ONU	Résolution 68/262, Intégrité territoriale de l'Ukraine (27 mars 2014 ; 100–11–58) https://press.un.org/en/2014/ga11493.doc.htm	A
Assemblée générale de l'ONU	Résolution ES-11/4, Intégrité territoriale de l'Ukraine : défense des principes consacrés par la Charte des Nations Unies (12 oct. 2022 ; 143–5–35) https://press.un.org/en/2022/ga12458.doc.htm	A
Cour internationale de Justice	Allégations de génocide (Ukraine c. Fédération de Russie), ordonnance en indication de mesures conservatoires, 16 mars 2022 https://www.icj-cij.org/case/182	A
Cour européenne des droits de l'homme	Ukraine c. Russie (Crimée), arrêt de Grande Chambre, 25 juin 2024 https://hudoc.echr.coe.int/eng/?i=001-235139	A
Cour européenne des droits de l'homme	Ukraine et Pays-Bas c. Russie, arrêt de Grande Chambre, 9 juil. 2025 (copie miroir du communiqué de presse) https://diritti-cedu.unipg.it/wp-content/uploads/2025/07/GC-Corte-EDU-Ucrainan-e-Olanda-vs.Russia-press-release-9-luglio-2025.pdf	A
Kremlin / Moscow Times	Poutine, « Ligne directe », 17 avr. 2014 : des militaires russes « se tenaient derrière » l'autodéfense de Crimée https://www.themoscowtimes.com/2014/04/17/putin-says-russian-forces-were-deployed-to-crimea	RU
HCDH	Meurtres de civils dans les régions de Kyiv, de Tchernihiv et de Soumy, y compris à Boutcha (7 déc. 2022) https://ukraine.un.org/en/node/210464	A
Département d'État des États-Unis	Déclaration commune sur la réunion entre les États-Unis et l'Ukraine à Djeddah, 11 mars 2025 https://www.state.gov/joint-statement-on-the-united-states-ukraine-meeting-in-jeddah	A
Hromadske (citant Interfax)	Le Kremlin déclare que les pourparlers de paix sur l'Ukraine sont « profondément en pause » (28 août 2026) https://hromadske.ua/en/war/270131-kremlin-says-ukraine-peace-talks-are-deeply-on-pause	C
Meduza (citant TASS)	Le Kremlin rejette un cessez-le-feu de 60 jours en vue d'élections en Ukraine (12 oct. 2026) https://meduza.io/en/news/2026/10/12/kremlin-rejects-60-day-ceasefire-for-ukraine-s-elections-but-says-it-might-not-strike-on-election-day-itself	C
Fédération de Russie	Déclaration de V. Nebenzia au CSNU, 9 oct. 2026 (« n'a jamais refusé de s'engager dans des négociations ») https://russiaun.ru/en/news/409102026	RU
TASS	Lavrov qualifie de mensonge la remarque de l'ancien Premier ministre britannique sur les pourparlers d'Istanbul (21 oct. 2024 — version antérieure de l'allégation) https://tass.com/politics/1858831	RU

MÉTHODE

Les propos de Lavrov sont tirés de la transcription anglaise automatique de l'ONU de la 10227e séance (interprétation depuis le russe ; la formulation peut différer légèrement de l'original et du procès-verbal S/PV.10227 ; le mot « Brussels » de la transcription correspond manifestement à « Belarus » et figure sous la forme [Bélarus]). La réponse de Sikorski est vérifiée par rapport au texte publié par le MAE polonais. Les mots entre crochets sont ceux du Hub.

Chaque allégation est d'abord confrontée aux décisions juridictionnelles ou aux documents d'organes mandatés par l'ONU (Assemblée générale, CIJ, CEDH, Commission de Venise, HCDH) ; les documents primaires publiés et les analyses d'historiens (Niveau C) ne sont utilisés que pour les projets d'Istanbul, pour lesquels il n'existe aucune constatation de Niveau A. Le droit ukrainien est cité en tant que texte (Niveau B), accompagné de la lecture de la Commission de Venise. Les déclarations russes relèvent du niveau RU.

Les positions des autres intervenants sont résumées d'après le SC/16460 et la transcription, et non citées intégralement. Les déclarations qui n'ont pas pu être rattachées à une source primaire ont été supprimées avant publication.

Niveaux : **A** — organes mandatés par l'ONU, juridictions et organisations internationales (HCDH/HRMMU, Commission d'enquête, CPI, CEDH, AIEA, OSCE, OIAC, documents du Conseil de sécurité) ; **B** — organes officiels ukrainiens, avec la mention « selon l'Ukraine » ; **C** — enquêteurs et médias indépendants ; **RU** — déclarations officielles russes, la position examinée. Les niveaux ne sont jamais combinés dans un même chiffre.